

**ELECTIONS DES PERSONNELS
(SCRUTIN DE LISTE)**

UNIVERSITE DE TOURS

ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

**Election des représentants des personnels au Conseil académique – commission de la recherche
Collège des docteurs – secteur SST**

Le Président de l'Université de Tours,

Vu le Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université de Tours,
Vu le procès-verbal des opérations électorales auxquelles il a été procédé le 17 mars 2016,

DECIDE

Article 1er : Les sièges sont attribués aux listes de candidats dans les conditions indiquées ci-dessous :

3 sièges à pourvoir

Inscrits : 289 Votants : 215 Blancs ou nuls : 6 Suffrages exprimés : 209

Ont obtenu :

LISTE A :	Notre Université : réussir ensemble	58	: voix
LISTE B :	Ensemble à Tours	54	: voix
LISTE C :	Créativité – Equité – Qualité	97	: voix

	Total des voix recueillies par l'ensemble des listes	209	
Quotient électoral :	----- :	----- :	69,66
	Nombre de sièges à pourvoir	3	

Attribution des sièges au quotient : $\frac{\text{Nombre de voix obtenues}}{\text{Quotient électoral}} = 1$

Liste A	Notre Université : réussir ensemble	0	: siège	reste :	58
Liste B	Ensemble à Tours	0	: siège	reste :	54
Liste C	Créativité – Equité – Qualité	1	: siège	reste :	27,34

Sièges restant à attribuer selon la règle du plus fort reste : 2

Liste A	Notre Université : réussir ensemble	1	: siège
Liste B	Ensemble à Tours	1	: siège
Liste C	Créativité – Equité – Qualité	0	: siège

Article 2 : Sont en conséquence proclamés élus : (dans l'ordre de présentation de la liste)

GLEVAREC Gaëlle	Liste C
MAILLARD Virginie	Liste A
GEORGELIN Christine	Liste B

Article 3 : Le Directeur Général des Services de l'Université de Tours est chargé de l'affichage de la présente décision.

Fait à Tours, le 21 mars 2016

Le Président,



Loïc VAILLANT